

Il faut donc remédier progressivement aux interventions fédérales qui se sont manifestées dans le domaine de l'éducation au cours du dernier quart de siècle.

Je crois sincèrement que le respect intégral de la constitution est indispensable au bon fonctionnement politique de la Fédération canadienne.

A cet effet, je fais quatre suggestions:

1. Que le gouvernement actuel proclame son intention de considérer comme responsabilité exclusivement provinciale toute réclamation visant à faire accroître les paiements que le gouvernement du Canada fait actuellement, soit aux gouvernements provinciaux, soit aux institutions d'enseignement, à titre de subventions ou d'aide quelconque à l'éducation, à quelque niveau que ce soit;

2. Que le gouvernement adhère au principe de la remise aux provinces, en temps opportun, du «contrôle» et de la distribution des diverses formes d'aide à l'éducation, actuellement assurés par le gouvernement fédéral;

3. Que l'on cherche la solution à ce problème du côté de l'inclusion des paiements fédéraux actuels en matière d'éducation dans les paiements de péréquation assurés aux provinces en vertu des accords fiscaux, et ce pour être confondus et considérés en même temps que lorsque sera discuté le renouvellement des accords fiscaux;

4. Que cette solution soit immédiatement adoptée en ce qui concerne les «octrois» aux universités, avec entente au besoin que le gouvernement fédéral est prêt—tant qu'il n'en aura pas été statué autrement par la Conférence fiscale—à accroître chaque année les paiements de péréquation de la somme par laquelle devaient s'accroître les «octrois» aux universités, c'est-à-dire à raison de \$1.50 par tête d'accroissement de la population canadienne.

Ainsi, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral s'abstiendrait dorénavant de toute subvention supplémentaire.

Une étude des systèmes actuels des subventions serait faite pour déterminer le mécanisme selon lequel chacun pourrait être éliminé par intégration aux paiements de péréquation.

Les montants votés chaque année, pour être versés à la Conférence canadienne des universités, seraient ajoutés immédiatement aux paiements de péréquation et versés directement aux provinces. Il appartiendrait ensuite aux provinces de s'entendre avec les universités pour déterminer le mode de distribution qui se ferait par la voie de la Conférence canadienne actuelle des universités, ou par tout autre mode. Il reviendrait aux universités elles-mêmes de discuter de la formule avec les gouvernements provinciaux.

[M. Allard.]

En vertu d'un tel règlement, aucune province ne pourrait prétendre être financièrement lésée par la suppression des «octrois» directs aux universités. Elles recevraient exactement le même montant, sauf qu'elles seraient libres d'en disposer à leur guise. Le problème de la péréquation des fonds disponibles pour fins d'éducation relèverait alors de la Conférence fédérale-provinciale et pourrait être réglé par les intéressés d'une façon appropriée.

(Traduction)

M. Walter Pitman (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire quelques mots du préambule de cet exposé budgétaire; j'en viendrai ensuite aux principes dont il s'inspire pour, finalement, examiner l'application et les résultats possibles de ces principes. C'est probablement la première fois dans son histoire que la Chambre doit s'occuper de deux budgets, celui que M. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, a présenté au début de la semaine dernière, puis le budget officiel dont le ministre des Finances (M. Fleming) nous a donné lecture.

Ce qui est intéressant, c'est que le ministre lisait son budget très vite; en fait c'est quand il parlait le plus fort, le plus rapidement et en y mettant le plus de feu que ses mots rendaient un son très familier. On s'est bien rendu compte que les grosses salves avaient déjà été tirées par M. Coyne et qu'il ne restait plus au ministre que des cartouches vides.

Nous n'oublions pas, certes, la suppression de la taxe d'accise de 7½ p. 100 sur les automobiles, la Banque d'expansion industrielle, et le fait que la politique monétaire n'est qu'un aspect de l'ensemble. Nous n'oublions pas que nous voulons un budget équilibré en 1962, etc. Nous n'oublions pas la diminution des importations étrangères. Il semblerait que les divergences d'opinion de ces deux messieurs ne sont pas si grandes qu'on le croyait il y a quelques jours. En fait, le bruit a couru qu'ils prenaient quelquefois le repas de midi ensemble et qu'ils étaient en bons termes. Je me demande si toute l'histoire n'est pas due tout simplement à un repas mal digéré. Nous savons aussi que le ministère des Finances, tout comme le ministère du Commerce, compte beaucoup sur les services de recherche de la Banque du Canada. En fait, ces deux messieurs ne se contredisent pas tant que cela.

En réponse à l'opposition dans le débat sur l'avenir de M. Coyne, le ministre des Finances a commencé par dire qu'il n'y a pas d'accommodement. Je suis sûr que l'éminent ministre se rend compte que le monde en est plein. De fait, il y a peu de positions contraires; la vie n'est qu'une suite de compromis. Toutefois, j'estime qu'il est très facile de